



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

|                            |
|----------------------------|
| <b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> |
| <b>4 NOVEMBRE 2024</b>     |

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **4 novembre 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2024
- 4 - CORRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 - Comptes à payer pour le mois d'octobre 2024
  - 6.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations de 3 121 000\$
  - 6.3 - Adjudication de la soumission du financement du Règlement d'emprunt concernant la consolidation de la dette et un refinancement
- 7 - DOSSIERS EN COURS
- 8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 8.1 - Autorisations de signatures entente notaire Turcotte / Lessard

2024-  
11-9025



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

- 8.2 - Adoption du calendrier des séances et du calendrier de versement des taxes
- 8.3 - Dépôt au conseil du rapport RH
- 9 - RÉGLEMENTATION
  - 9.1 - Avis de motion Projet de règlement no. 2024-270 ; Politique de gestion contractuelle 2025
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1 - Patinoire et sentier de patin extérieure -Hiver 2025
- 11 - TRAVAUX PUBLICS
- 12 - URBANISME
- 13 - INCENDIE
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - PROCHAINE SÉANCE
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réналd Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2024**

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

**ADOPTÉE**

### **4 - CORRESPONDANCE**

Une invitation de la FADOCQ étoile d'or de East Broughton qui tiendra un souper des fêtes a été reçue. Une contribution volontaire est demandée pour la tenue de l'événement.

### **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

Jean-Paul Grondin nous parle de transport adapté. Une augmentation des frais est à prévoir.

Darrell Paré nous souligne que les pneus de la zamboni ont été changés et que les toilettes ont été réparées. De plus, il invite les citoyens a assister aux parties du Junior A.

Julie Leblond nous parle du bilan incendie.

André Roy nous parle des réunions budgétaires en cours.

2024-  
11-9026



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
11-9027

2024-  
11-9028

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Rénald Drouin nous explique que Johanne fera suivre prochainement le procès-verbal concernant la bibliothèque.

### **6 - GESTION FINANCIÈRE**

#### **6.1 - Comptes à payer pour le mois d'octobre 2024**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'octobre 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 270 859,20 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois d'octobre 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 72 069,06\$ soit affecté aux prélèvements des salaires d'octobre 2024.

**ADOPTÉE**

#### **6.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations de 3 121 000\$**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 121 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 121 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2013-154                | 686 300 \$            |
| 2024-260 / 2024-267     | 2 434 700 \$          |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-154 et 2024-260, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Rénald Drouin, appuyé par André Roy et résolu unanimement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière ou trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD  
300 BOUL. FRONTENAC EST  
THETFORD-MINES (Québec) G6G 7M8

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière ou trésorière. La Municipalité d'East Broughton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-154 et 2024-260 / 2024-267 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

2024-  
11-9029

### **6.3 - Adjudication de la soumission du financement du Règlement d'emprunt concernant la consolidation de la dette et un refinancement**

**ATTENDU QUE La Municipalité a reçu le résultat des soumissions pour l'émission d'obligations du ministère des finances, direction du financement à long terme et de la gestion des risques;**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

|                     |                                     |                            |                  |
|---------------------|-------------------------------------|----------------------------|------------------|
| Date d'ouverture    | 4 novembre 2024                     | Nombre de<br>soumissions : | 3                |
| Heure d'ouverture : | 11h                                 | Échéance moyenne           | 4 ans et 6 mois  |
| Lieu d'ouverture    | Ministère des<br>Finances du Québec | Date d'émission :          | 15 novembre 2024 |
| Montant :           | 3 121 000\$                         |                            |                  |

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2013-154 et 2024-260, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 novembre 2024, au montant de 3 121 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

139 000 \$ 3,55000 % 2025  
144 000 \$ 3,55000 % 2026  
150 000 \$ 3,60000 % 2027  
156 000 \$ 3,70000 % 2028  
2 532 000 \$ 3,75000 % 2029

Prix : 98,51568 Coût réel : 4,10002 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

139 000 \$ 3,55000 % 2025  
144 000 \$ 3,50000 % 2026  
150 000 \$ 3,60000 % 2027  
156 000 \$ 3,70000 % 2028  
2 532 000 \$ 3,75000 % 2029

Prix : 98,44500 Coût réel : 4,11641 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

139 000 \$ 3,60000 % 2025  
144 000 \$ 3,55000 % 2026  
150 000 \$ 3,55000 % 2027  
156 000 \$ 3,65000 % 2028  
2 532 000 \$ 3,70000 % 2029

Prix : 98,12000 Coût réel : 4,14965 %



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Rénald Drouin, appuyé par André Roy et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 121 000 \$ de la Municipalité d'East Broughton soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

### **7 - DOSSIERS EN COURS**

### **8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **8.1 - Autorisations de signatures entente notaire Turcotte / Lessard**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité souhaite finaliser la transaction pour de vente d'une parcelle de l'immeuble du lot désigné comme étant 4 545 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, selon les plans de l'arpenteur et le projet d'acte de cession préparé par le notaire Me Gaston Vachon, notaire et déposé au conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des conseillers ainsi que le Maire ont pris connaissance du document fourni par le notaire et qu'ils s'en déclarent satisfait;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise afin d'autoriser la personne responsable de la demande à agir au nom de la municipalité pour les signatures de l'acte de vente ;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité, d'autoriser M<sup>me</sup> Émilie Guillemette Directrice Générale, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

2024-  
11-9030



2024-  
11-9031

N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

### 8.2 - Adoption du calendrier des séances et du calendrier de versement des taxes

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que le Conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3 du dit règlement stipule que les séances du Conseil municipal sont publiques et débutent à compter de 19h30 ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité qui refuse tout ou une partie du public pour ces motifs doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

PAR CES MOTIFS, le conseil :

\*Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

\*Établit, tel que requis par l'article 148 du Code municipal du Québec, les séances ordinaires de son Conseil municipal, pour l'année 2025 comme suit:

| Date              | Heure |
|-------------------|-------|
| 13 janvier 2025   | 19h30 |
| 3 février 2025    | 19h30 |
| 3 Mars 2025       | 19h30 |
| 7 Avril 2025      | 19h30 |
| 5 Mai 2025        | 19h30 |
| 2 Juin 2025       | 19h30 |
| 14 Juillet 2025   | 19h30 |
| 11 Août 2025      | 19h30 |
| 15 Septembre 2025 | 19h30 |
| 2 Octobre 2025    | 19h30 |
| 10 Novembre 2025  | 19h30 |
| 1er Decembre 2025 | 19h30 |

\*Mentionne que toutes les séances du Conseil municipal ont lieu à la salle du Conseil, le 600 10 avenue East Broughton

\*Établit le calendrier des versements de taxes pour l'année 2025 comme suit:

|              |
|--------------|
| 5 Avril 2025 |
| 5 Mai 2025   |
| 5 Juin 2025  |



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
11-9032

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

|                  |
|------------------|
| 5 Juillet 2025   |
| 5 Aout 2025      |
| 5 Septembre 2025 |
| 5 Octobre 2025   |
| 5 Novembre 2025  |

\*Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jean -Benoit Létourneau et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Il est proposé par Darrell Paré et adopté à l'unanimité.

### **8.3 - Dépôt au conseil du rapport RH**

La directrice générale a déposé au conseil un rapport RH en date du 2024-10-25 afin que celui-ci prenne connaissance de la situation et du suivi.

Le conseil prend acte du rapport RH.

## **9 - RÉGLEMENTATION**

### **9.1 - Avis de motion Projet de règlement no.2024-270 ; Politique de gestion contractuelle 2025**

AVIS DE MOTION, DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 2024-70 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF A L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2023-256 PORTANT SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE QUI LIMITE LA MUNICIPALITÉ ACTUELLEMENT À DONNER DES CONTRATS À UN MAXIMUM DE 135 000 \$ TEL QUE LE CODE MUNICIPAL LE PERMET.

ATTENDU l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractantes ou voulant contracter avec la municipalité.;

ATTENDU l'article 938.1.2 du Code municipal;

ATTENDU QUE les mesures en question doivent viser huit (8) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques;

ATTENDU QUE la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter un nouveau projet de règlement relatif à la Politique de Gestion contractuelle afin d'établir une procédure d'émission de contrat de gré à gré;



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
11-9033

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 novembre 2024 par le conseiller Darrell Paré ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement numéro 2024-270 intitulé : Projet de règlement relatif à l'adoption d'une Politique de Gestion contractuelle et abrogeant le règlement 2023-256, a été déposé à la séance du Conseil tenue le 4 novembre 2024 par le conseiller Darrell Paré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu unanimement que la municipalité d'East Broughton adopte le règlement numéro 2024-270 intitulé Règlement relatif à l'adoption d'une Politique de Gestion contractuelle et abrogeant le règlement 2023-256.

La copie du règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **10 - LOISIRS ET CULTURE**

#### **10.1 - Patinoire et sentier de patin extérieur -Hiver 2025**

Attendu que l'évaluation de la condition de la patinoire extérieure au parc Oasis nous confirme qu'il est impossible de déplacer les bandes actuellement en place et que l'état de celles-ci démontrent des signes d'usures et ne pourront pas être utilisées.

Attendu que la directrice des loisirs propose un sentier de patinage adjacent à l'aréna qui serait entretenu par la Zamboni ce qui pourrait permettre une meilleure qualité de glace.

Considérant les coûts d'aménagement et d'entretien que la patinoire avec les bandes nécessiterait, ainsi que la proposition de la directrice des loisirs pour un sentier de patinage.

Considérant la disponibilité de la glace à l'intérieur de l'aréna pour du hockey libre à des moments suffisants;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de permettre à Ann-Rose Roy, directrice des loisirs à procéder aux travaux lorsque sera possible pour aménager un sentier de patinage libre extérieur sur les terrains de l'aréna.

**ADOPTÉE**

### **11 - TRAVAUX PUBLICS**

### **12 - URBANISME**

### **13 - INCENDIE**

### **14 - VARIA**

### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
11-9034

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

**16 - PROCHAINE SÉANCE**

Le 2 décembre.

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 30.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.